



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/CAS.4/VS/4
23 Novembre 1964

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Cycle d'études sur les statistiques
d'état-civil en Afrique
Addis-Abéba, 14-19 Décembre 1964
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

LES STATISTIQUES DE L'ETAT-CIVIL EN AFRIQUE

1. Le Cycle d'études sur les problèmes de population en Afrique qui s'est réuni au Caire en octobre-novembre 1962 a explicitement reconnu que les données actuelles sur la population, sa structure et ses modifications, étaient insuffisantes^{1/}. La troisième Conférence des statisticiens africains a pris acte des recommandations de ce Cycle d'études et a insisté pour qu'une réunion ait lieu sur les problèmes posés par la collecte des statistiques d'état-civil et sur la façon d'étendre et d'améliorer l'enregistrement des événements de l'état-civil en Afrique^{2/}.

2. Bien qu'au cours des dix dernières années les pays africains aient fait des progrès appréciables en comblant quelques lacunes importantes, les statistiques démographiques de base demeurent en Afrique imparfaites. C'est dans le domaine des enquêtes sur le terrain que des progrès notables ont été réalisés, mais jusqu'à présent peu de progrès ont été accomplis, pour mettre sur pied ce qui était plus difficile, un système de sources d'information continues sur l'accroissement naturel de la population et sur les migrations.

1/ Rapport du Cycle d'étude sur les problèmes de population en Afrique, E/CN.14/186, E/CN.9/CONF.3/1, paragraphe 20 à 26 et 66.

2/ Rapport de la troisième Conférence des Statisticiens africains, E/CN.14/255, E/CN.14/CAS.3/22 paragraphe 83.

3. Pour importants que soient ces renseignements pour de nombreux pays africains, on doit les laisser de côté pour l'instant afin de se concentrer sur un problème encore plus important : obtenir de bonnes informations sur la fécondité et la mortalité.
4. Pour les pays où il existe des services administratifs établis depuis longtemps et qui couvrent effectivement le territoire national tout entier, les statistiques de l'état-civil ne sont qu'un sous-produit de l'enregistrement lequel fonctionne pour les besoins de l'administration et pour permettre d'affirmer le statut et les droits de chaque individu en tant, que membre de la communauté. Les pays africains ne sont pas encore très favorisés dans ce domaine et ce n'est que dans quelques pays, représentant environ 35% de la population totale de la région, que l'enregistrement des naissances et des décès est obligatoire et général^{1/}, encore que, dans de nombreuses régions, il existe un enregistrement partiel. Dans la plupart des pays de la région, l'enregistrement des naissances est très incomplet; 7 pays seulement tendent vers l'enregistrement complet, et trois de ces sept pays ont une faible population vivant sur un territoire réduit et ne sont pas représentatifs des conditions africaines. Il est significatif qu'en RAU (Egypte) et à Madagascar (ces deux pays étant compris dans les sept) on estime que l'enregistrement des naissances ne couvre que 80% de celles-ci bien que la loi l'ait déclaré obligatoire depuis 1839 en RAU et depuis 1878 à Madagascar. Le pourcentage des décès enregistrés est encore moins satisfaisant.
5. On a donc pensé utiliser d'autres méthodes afin d'obtenir rapidement des évaluations des principaux taux du mouvement de la population. Jusqu'à maintenant on a utilisé davantage la méthode des enquêtes rétrospectives sur les naissances et les décès survenus durant une période de référence donnée qui précède la date de l'enquête. Dans certains cas ces enquêtes n'ont eu qu'une base géographique réduite, mais parmi les 40 pays figurant au document "Méthodes et problèmes des recensements de population en Afrique, 1955-64", 22 ont recouru aux recensements nationaux ou aux enquêtes

1/ Méthode et problèmes d'inscription et de rassemblement des statistiques d'état-civil en Afrique, E/CN.14/CAS.3/8, paragraphes 27 et 28.

nationales par sondage pour recueillir les données courantes sur les naissances et les décès, tandis que 27 faisaient intervenir la fécondité totale et 22 la mortalité totale^{1/}. Des enquêtes démographiques de grande envergure ont été nécessaires non seulement pour remplacer les recensements, sources traditionnelles de renseignements sur la taille et la structure de la population, mais également pour obtenir des données sur le mouvement de la population.

6. Mais il ne s'agit que d'un expédient, l'objectif final devant être l'enregistrement de tous les événements de l'état-civil. Néanmoins, les enquêtes rétrospectives (par sondage) sont devenues une technique adoptée couramment pour recueillir les statistiques et on a recommandé son usage dans les pays africains. Le Cycle d'études du Caire sur les problèmes de la population a recommandé cette méthode, en insistant sur l'observation suivante: "Les participants ont unanimement recommandé que les projets à entreprendre dans ce domaine soient assortis de dispositions appropriées visant à la vérification de l'exactitude des résultats, des méthodes de vérification doivent absolument être expérimentées en diverses circonstances"^{2/}.

7. Un des objectifs principaux de ce Cycle d'études est d'étudier la nature et les sources des erreurs auxquelles donnent lieu les enquêtes rétrospectives et les moyens à employer pour les atténuer^{3/}, il aura également à étudier les méthodes analytiques permettant d'obtenir les évaluations des principaux taux du mouvement de la population à partir des recensements ou des enquêtes^{4/} qui, en les comparant avec les résultats des enquêtes rétrospectives, fournissent les moyens d'en vérifier l'exactitude ou la cohérence. Les exposés que feront certains pays sur leur expérience en ce domaine pourraient, fournir la première évaluation véritable des techniques

1/ E/CN.14/CAS.3/3/Rev. 1, Tableaux 11, 12 et 13

2/ Rapport du Cycle d'étude sur les problèmes de population en Afrique, E/CN.14/186, E/CN.9/CONF.3/1; paragraphe 22.

3/ Les erreurs et distorsions non dues au sondage dans les enquêtes démographiques rétrospectives, E/CN.14/CAS.4/VS/3 et Méthodes d'obtention des statistiques d'Etat civil dans les pays en voie de développement, E/CN.14/CAS.4/VS/5

4/ Utilisation des données tirées des recensements et des enquêtes pour évoluer les taux du mouvement de la population, E/CN.14/CAS.4/VS/7

et des problèmes qui impliquent le rassemblement des données et la vérification des statistiques d'état-civil en Afrique par une combinaison des enquêtes rétrospectives et des enquêtes de contrôle, des observations répétées et d'autres moyens.

8. Les expériences faites dans les pays sont également importantes pour le second objectif du Cycle d'études : Passer en revue les méthodes qui permettront aux pays d'améliorer l'enregistrement des événements de l'état-civil lorsqu'ils pourront dégager les ressources requises pour de tels projets. Etant donné les nombreux obstacles qui se présentent avant qu'il soit possible de couvrir totalement les événements de l'état-civil par l'enregistrement, on a suggéré, pour commencer, de choisir, en tant que zone d'enregistrement, un échantillon des divisions administratives. Si l'on faisait porter l'effort sur ces zones on pourrait obtenir d'assez bonnes évaluations des taux du mouvement de la population; on pourrait également étendre des évaluations à l'ensemble du pays. En combinant plusieurs autres techniques avec le projet d'enregistrement dans certaines zones administratives, on obtiendrait des avantages supplémentaires.

9. Puisque l'on recueille les statistiques d'état-civil, soit par enregistrement, soit par enquête, afin de compléter les données sur la taille et la structure de la population on doit planifier le programme mis sur pied pour recueillir toutes les statistiques démographiques. Particulièrement a) les concepts et les définitions doivent être normalisés et b) si on envisage d'établir un système d'enregistrement par sondage des événements de l'état-civil, il serait à la fois logique et économique de l'instituer en même temps que l'on effectue un recensement national ou une enquête nationale par sondage. On obtiendrait ainsi une base pour le calcul, à l'échelon national, des taux du mouvement de la population.

10. Les pays africains ont participé presque tous au Programme de Recensement Mondial pour 1960 en effectuant une enquête, s'apparentant à un recensement, pendant la période 1955-64. A partir de ces résultats on pourra bâtir des plans plus détaillés pour le Programme du Recensement de 1970, afin d'obtenir les données démographiques nécessaires dans de meilleures conditions d'exactitude. Disposer de statistiques des mouvements de la population plus satisfaisantes devra former la partie essentielle de ce Programme.